

**Conseil communal de Château-d'Œx****Procès-verbal de la séance du jeudi 15 septembre 2016  
20h30 - 22h25, Salle du Conseil communal**

**Présidence** : M. Charles-André Pfister

**M. le Président** ouvre cette première séance de législature en adressant la bienvenue aux membres de l'Assemblée et de la Municipalité, à Mme la Secrétaire municipale, ainsi qu'au représentant de la presse et aux personnes présentes dans le public.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

Annexes à la convocation, liens internet :

- Attribution des dicastères, Législature 2016-2021

- Commissions et délégations municipales, Législature 2016-2021

**M. le Président** implore la bénédiction divine sur les travaux et délibérations de ce jour.

Il cite un passage de la Prière patriotique : « *Seigneur, accorde ton secours au beau Pays que mon cœur aime, celui que j'aimerai toujours, Celui que j'aimerai quand même* ».

**1. Appel**

Présent-e-s : 50 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Nancy Chamorel, Susanne Germann, Eric Gutknecht, Jacques Henchoz, Nicolas Kalbfuss, Pierre-François Mottier, Jacques-François Pradervand, Christian Raymond, Jenny Tille, Yvonne Wespi

Absent-e-s : /

Huissier : M. François Andrey

Scrutateurs : MM. Fernando Ferreira et Alain Rossier

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

**M. le Président** soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

**Ordre du jour**

2. **Assermentations complémentaires**
3. **Correspondances du Bureau**
4. **Communications du Bureau**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Approbation des procès-verbaux des séances du 19 mai, 23 et 25 juin 2016**
7. **Préavis No 7**      Demande de crédit pour la réfection totale de la toiture du Collège principal de Château-d'Œx
8. **Préavis No 8**      Demande de crédit complémentaire pour l'établissement du Plan partiel d'affectation (PPA) « L'Étambeau »

9. Préavis No 9	Arrêté d'imposition 2017 et 2018
10. Préavis No 10	Autorisation générale de plaider – Législature 2016 - 2021
11. Préavis No 11	Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Législature 2016 - 2021
12. Préavis No 12	Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2016 - 2021
13. Préavis No 13	Autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales – Législature 2016 - 2021
14. Préavis No 14	Vacations et indemnités du législatif et de l'exécutif communaux – Législature 2016 - 2021
15. Préavis No 15	Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions – Législature 2016 - 2021
16. Propositions individuelles	

La parole n'est pas demandée. L'Assemblée approuve cet ordre du jour.

---

## **2. Assermentations complémentaires au Conseil communal (LC art.90, RCC art.9)** (Conseillère et Conseillers excusé-e-s le 25 juin 2016)

**M. le Président** procède à l'assermentation des sept élu-e-s suivant-e-s :

**Mme Nicole Schnegg et MM. Jean-Philippe Blum, Patrick Girardet, Nicolas Henchoz, Nicolas Mottier, Claude-Eric Rossier, Julien Wuillens**

Chacune et chacun prête serment (art.9 LC) pour la législature 2016-2021.

Les Conseillères et Conseillers assermenté-e-s ce jour sont en possession d'un exemplaire du Règlement du Conseil communal.

Un procès-verbal d'assermentation sera envoyé à la Préfecture, ainsi qu'au Greffe municipal pour archivage.

**M. Patrick Girardet** - désigné délégué lors du Conseil d'installation du 25 juin 2016 - est désormais habilité à siéger au sein de l'ASIPE.

**M. Christian Raymond**, excusé, doit encore être assermenté.

## **3. Correspondances du Bureau**

Les correspondances du Bureau de la législature précédente ont été transmises au Greffe, qui assure l'archivage des documents relatifs au Conseil communal.

#### 4. Communications du Bureau

*Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.*

**M. le Président** souhaite rappeler en ce début de législature qu'il est du devoir des élu-e-s de participer aux séances de groupe, aux commissions et aux séances du Conseil communal. Il estime que l'absentéisme annule la confiance investie démocratiquement aux Conseillères et aux Conseillers.

Assermentations par le Bureau en date du 15 août 2016 de quatre membres du Conseil communal afin que ces Conseiller-e-s puissent participer à leur commission respective : **Mmes et MM. Xavier Ecoffey, Bénédicte Hauswirth, Valérie Isoz et Patrice Rossier**. Un procès-verbal d'assermentation est transmis à la Préfecture, ainsi qu'au Greffe municipal pour archivage.

##### Organisation de la Commission Gestion-Finances

Présidence : Mme Céline Baux

Vice-Présidence : M. Alain Rossier

Secrétariat : Mme Valérie Isoz

Rapporteur principal : M. Raymond Vuadens

##### Organisation de la Commission de Recours en matière fiscale

Présidence : Mme Sarah Blum

Secrétariat : Mme Francine Morier

**M. le Président** informe encore l'Assemblée qu'il a assisté à l'installation du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE) pour la législature 2016-2021, séance qui s'est tenue le 5 juillet 2016.

**M. le Président** a également participé à la partie officielle du Tir Cantonal de la Fédération Vaudoise des Jeunes Campagnardes, organisé par la Jeunesse Edelweiss de Château-d'Ex les 2, 3, 4 et 9, 10, 11 septembre 2016.

#### 5. Communications de la Municipalité

*Communications publiées sur [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) > Officiel > Conseil communal > séance 15 09 2016*

##### **M. Charles-André Ramseier, Syndic**

Pompe soufflante de la piscine du Berceau

Congrès UDC, Château-d'Ex, 6 octobre 2016 : présence de M. Guy Parmelin, Conseiller fédéral vaudois - rencontre avec la population

##### **M. Stéphane Henchoz**

Réalisation de la signalisation touristique des Alpes vaudoises

Chalet d'alpage des Coullaytes : création d'un wc-douche

Fin des travaux du Syndicat d'alpage pour la rénovation des accès aux alpages de L'Etivaz

##### **M. Christian Daenzer**

Travaux d'améliorations à l'intérieur de la Grande salle

Amendement du Conseil communal suite à l'adoption du préavis No 02/2010 « Demande de crédit d'étude pour l'établissement d'un nouveau Plan partiel d'affectation "L'Etambeau" en remplacement de l'existant »

En ce début de législature, **M. Christian Daenzer** rappelle la procédure liée à l'établissement d'un PPA.

Un document détaillant cette procédure se trouve sur  
[www.arcam-vd.ch/pdf/Document\\_aide-SDT\\_PGA-PPA\\_1.pdf](http://www.arcam-vd.ch/pdf/Document_aide-SDT_PGA-PPA_1.pdf)

**6. Approbation des procès-verbaux des séances du 19 mai, 23 et 25 juin 2016**

La parole n'est pas demandée.

Les procès-verbaux des séances du Conseil communal du 19 mai, du 23 juin et du 25 juin 2016 sont acceptés tels que présentés et à l'unanimité.

**7. Préavis No 7**                      Demande de crédit pour la réfection totale de la toiture du Collège principal de Château-d'Œx

Commission Gestion-Finances (CoGeFi) :

Mme Céline Baux - Présidente, M. Raymond Vuadens - Rapporteur  
Mmes et MM. Anastasia Andrey, Valérie Isoz, Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz,  
Maxime Lenoir, Alain Rossier

Séances pour l'étude du Préavis 07-2016 : 24 et 31 août 2016, 7 septembre 2016 avec  
M. Charles-André Ramseier - Syndic, M. François Jaquillard - Municipal et M. Jean-Michel  
Chapalay - Boursier communal

**Rapport de la CoGeFi**

Lecture : **M. Raymond Vuadens**

La CoGeFi, à l'unanimité de ses membres, se prononce favorablement au sujet du Préavis 07-2016.

Commission :

M. Nicolas Kalbfuss - 1<sup>e</sup> membre, M. Michel Jequier - Rapporteur  
Mme et MM. Sylviane Clot, Pierre-Alain Gorgé, Patrice Rossier

Délégation municipale :

M. Christian Daenzer  
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

**Rapport de Commission** - séance du 30 août 2016

Lecture : **M. Michel Jequier**

À l'unanimité de ses membres, la Commission est favorable au Préavis 07-2016.

**Discussion**

**Mme Céline Baux** pose deux questions concernant les marchés publics :

Pourquoi n'est-il pas procédé à la séparation des lots, ce qui permettrait d'inviter la plupart des corps de métiers/CFC (hormis pour la couverture) ?

Pour quelles raisons n'est-il pas possible d'inscrire des exigences de proximité des entreprises sur le formulaire de la soumission ?

Elle regrette l'obligation de devoir passer par la procédure de soumission au marché public.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, précise que cette procédure ne permet pas de séparer ainsi les lots. Il précise également qu'il est possible d'inscrire un critère de proximité : ceci doit se faire dès le début de la procédure et de manière très précise. Le critère prépondérant reste toutefois le prix. Si ce critère principal n'est pas respecté, la Municipalité est menacée d'une procédure judiciaire.

Le site [www.vd.ch/themes/economie/marches-publics/](http://www.vd.ch/themes/economie/marches-publics/) décrit le fonctionnement et les principes des marchés publics. Les documents de référence sont également en lien sur ce site.

**M. Alain Rossier** demande de quelle manière l'isolation est prévue : sous toiture ? Sur le plafond des classes uniquement ? Quelle est l'utilisation des combles ? L'isolation est-elle obligatoire ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, précise qu'il n'y aura pas d'isolation sous toiture, sauf aux 4 coins du toit qui touchent les classes.

**M. Raymond Vuadens**, cite (rapport de Commission, p.3) : « L'alimentation des fonds et notamment de celui de l'entretien des bâtiments est dépendante de la facture sociale qui impacte grandement notre capacité financière ». M. Raymond Vuadens précise que l'impact sur les finances communales n'est pas uniquement lié à la facture sociale, mais également à d'autres éléments, dont la péréquation financière entre le Canton et les Communes.

La parole n'est plus demandée.

**Vote** Le Préavis 07-2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 07/2016 du 09 août 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la réfection totale de la toiture du Collège principal de Château-d'Œx.
- **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 1'050'000.00.
- **De financer** ce montant d'une part :
  - par le compte bancaire No 9120.005 « Entretien bâtiments » de CHF 181'418.15 au 31.12.2015
  - le solde, après déduction des montants à recevoir de l'ECA, par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- **D'amortir** :
  - le montant de CHF 450'000.00 par un prélèvement au fonds de réserve No 9282.005 « Fonds entretien bâtiments communaux ».
  - le solde de CHF 600'000.00, sur une période de 30 ans, à raison de CHF 20'000.00 par année, la première fois au budget 2018. A ce montant s'ajoutera un

intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 15'000.00, la première année, selon les conditions actuelles.

**8. Préavis No 8** Demande de crédit complémentaire pour l'établissement du Plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau »

Commission :

M. Jean-Louis Rossier - 1<sup>e</sup> membre, M. Vincent Schittli - Rapporteur  
MM. Michel Berdoz, Sébastien Martin, Nelson Vaillancourt

Délégation municipale :

MM. Christian Daenzer, François Jaquillard

**Rapport de Commission** - séance du 2 septembre 2016

Lecture : **M. Vincent Schittli**

**Discussion** La parole n'est pas demandée.

**Vote** Le Préavis 08-2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

**d é c i d e**

- vu le préavis municipal No 08/2016 du 09 août 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- **D'octroyer** à la municipalité un crédit complémentaire de CHF 58'000.00 pour l'établissement du Plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau »
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire
- **D'amortir** le crédit complémentaire de CHF 58'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 5'800.00 par année, la première fois au budget 2018. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'450.00 la première année, selon les conditions actuelles.

**9. Préavis No 9** Arrêté d'imposition 2017 et 2018

CoGeFi :

Mme Céline Baux - Présidente, M. Raymond Vuadens - Rapporteur  
Mmes et MM. Anastasia Andrey, Valérie Isoz, Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz,  
Maxime Lenoir, Alain Rossier

**Rapport de la CoGeFi** - séance du 17 août 2016

Lecture : **M. Raymond Vuadens**

À l'unanimité de ses membres, la CoGeFi propose à l'Assemblée d'accepter l'Arrêt communal d'imposition pour les années 2017 et 2018 (Préavis 09-2016).

### Discussion

**Mme Anastasia Andrey** souhaite savoir comment les 2 points d'impôt affectés sont, concrètement, attribués aux dépenses liées à la construction du Nouveau Collège Henchoz (Impôt spécial affecté, art.1 al.4 de l'arrêté d'imposition 2017 et 2018 ; affectation validée depuis l'arrêté communal d'imposition 2013, Préavis 17-2012).

**M. François Jaquillard**, Municipal, explique que, en réalité, le montant attribué à ces dépenses déterminées (env. CHF 200'000/an selon le taux d'impôt en vigueur) ne constitue pas un fond particulier, ni un compte particulier. Ce montant fait partie de la trésorerie générale. Par contre, ces deux points d'impôts affectés au Collège Henchoz expliquent le pourcentage de l'imposition communale qui se monte à 83%.

Il souligne que l'impact maximum des travaux du Nouveau Collège Henchoz (Préavis 03-2012) sur les finances communales se produira sur les comptes 2017 : CHF 6'100'000 dépensés, début de l'amortissement et des intérêts passifs.

M. François Jaquillard précise encore que lors de l'établissement de chaque arrêté d'imposition, la Municipalité réfléchit à la possibilité de diminuer le taux, qui est l'un des plus élevés du canton.

La parole n'est plus demandée.

**Vote** Le Préavis 09-2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 09/2016 du 09 août 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- D'adopter l'arrêté communal d'imposition pour les années 2017 et 2018 tel que présenté.

### 10. Préavis No 10            Autorisation générale de plaider – Législature 2016 - 2021

Les Préavis 10, 11, 12, 13 et 15-2016 ont été étudiés par la même Commission en date du 30 août 2016, avec M. Charles-André Ramseier - Syndic et M. François Jaquillard - Municipal.

#### Commission :

Mme Bénédicte Hauswirth - 1<sup>e</sup> membre, Mme Karine Raynaud Rossier - Rapporteure  
Mme Armelle Morier et M. Sylvain Clot.  
M. Julien Delessert était excusé mais non remplacé.

#### **Rapport de Commission** Lecture : **Mme Karine Raynaud Rossier**

La Commission approuve, à l'unanimité de ses membres, le Préavis 10-2016.

**Discussion** La parole n'est pas demandée.

**Vote** Le Préavis 10-2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 10/2016 du 09 août 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- D'accorder à la municipalité, pour la législature 2016 - 2021 (01.07.2016 au 30.06.2021), l'autorisation générale de plaider.

**11. Préavis No 11** Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Législature 2016 - 2021

**Rapport de Commission** Lecture : **Mme Karine Raynaud Rossier**  
La Commission approuve, à l'unanimité de ses membres, le Préavis 11-2016.

**Discussion** La parole n'est pas demandée.

**Vote** Le Préavis 11-2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 11/2016 du 09 août 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- D'accorder à la municipalité, pour la législature 2016 - 2021 (01.07.2016 au 30.06.2021), l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de CHF 50'000.00 au maximum par cas selon les modalités des articles 10 et 16 du Règlement sur la Comptabilité des Communes (RCCom).

**12. Préavis No 12** Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2016 - 2021

**Rapport de Commission** Lecture : **Mme Karine Raynaud Rossier**  
La Commission approuve, à l'unanimité de ses membres, le Préavis 12-2016.

**Discussion** La parole n'est pas demandée.

**Vote** Le Préavis 12-2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 12/2016 du 09 août 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- D'accorder à la municipalité, pour la législature 2016 – 2021 (01.07.2016 au 30.06.2021), l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à une valeur maximum de CHF 100'000.00 par cas.

**13. Préavis No 13** Autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales  
Législature 2016 - 2021

**Rapport de Commission** Lecture : **Mme Karine Raynaud Rossier**

La Commission approuve, à l'unanimité de ses membres, le Préavis 13-2016.

**Discussion** La parole n'est pas demandée.

**Vote** Le Préavis 13-2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 13/2016 du 09 août 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- D'accorder à la municipalité, pour la législature 2016 - 2021 (01.07.2016 au 30.06.2021), l'autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 20'000.00 par cas, pour un montant total maximum de CHF 100'000.00 pour la législature.

**14. Préavis No 14** Vacations et indemnités du législatif et de l'exécutif communaux  
Législature 2016 - 2021

Commission :

M. Claude Schnegg, 1<sup>e</sup> membre - Rapporteur

MM. Carlos Almeida, Pascal Berruex, David Clément, Denis Zulauff-Wälti

Délégation municipale :

M. Charles-André Ramseier, Syndic et M. François Jaquillard

Délégation du Bureau du Conseil communal :

M. Fred-Paulin Gétaz, 2<sup>e</sup> Vice-Président

**Rapport de Commission** - séance du 31 août 2016

Lecture : **M. Claude Schnegg**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose à l'Assemblée d'accepter le Préavis 14-2016 tel que présenté avec l'amendement municipal présenté ci-après.

### **Amendement municipal du 30 août 2016**

*Amendement signé par M. Charles-André Ramseier - Syndic et par Mme Eliane Morier - Secrétaire municipale.*

**M. François Jaquillard**, Municipal, explique à l'Assemblée que ce préavis a été préparé sur la base du Préavis 20-2011, dont les montants relatifs à l'indemnité annuelle de fonction de M. le Syndic et de MM. les Municipaux avaient fait l'objet d'un amendement (Conseil communal du 29 septembre 2011). L'amendement municipal du 30 août 2016 vise donc à corriger ces montants dans le tableau des vacations et indemnités 2016 - 2021 annexé au préavis, afin de correspondre aux indemnités en vigueur depuis janvier 2012 :

- a) Indemnité annuelle de fonction de M. le Syndic = CHF 10'000 (et non CHF 7'000)
- b) Indemnité annuelle de fonction de Mme la Municipale et de MM. les Municipaux = CHF 6'000 (et non CHF 4'000)

### **Discussion**

**M. Didier Morier** constate que, dans le tableau annexé, le forfait du secrétariat se monte à CHF 1'000 « par séance ».

**M. Claude Schnegg** précise qu'il s'agit d'un forfait par séance du Conseil communal, qui comprend les tâches liées à la préparation des séances du Conseil, le secrétariat durant les séances du Conseil ainsi que l'élaboration des documents qui en découlent et le suivi des affaires traitées par le Bureau du Conseil communal.

### **Vote de l'amendement**

*Conformément à l'art.74 al.4 du Règlement du Conseil communal, M. le Président rappelle que le vote sur un amendement laisse toujours entière la liberté de voter sur le fond du préavis.*

L'amendement municipal est accepté à l'unanimité des membres présents.

### **Vote du Préavis amendé**

Le Préavis 14-2016 *amendé* est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'CEX**

- vu le préavis municipal No 14/2016 du 09 août 2016 ;
- vu l'amendement municipal du 30 août 2016 ;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e   a m e n d é

- 1) **D'approuver** le tableau des vacations et indemnités du législatif et de l'exécutif communaux de Château-d'CEx pour la durée de la législature 2016 - 2021 applicable dès le 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

**15. Préavis No 15** Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions – Législature 2016 - 2021

Commission : idem Commission Préavis 10, 11, 12 et 13-2016.

**Rapport de Commission** Lecture : **Mme Karine Raynaud Rossier**  
La Commission approuve, à l'unanimité de ses membres, le Préavis 15-2016.

**Discussion** La parole n'est pas demandée.

**Vote** Le Préavis 15-2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 15/2016 du 09 août 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- D'accorder à la municipalité, pour la législature 2016 – 2021 (01.07.2016 au 30.06.2021), l'autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions.

**16. Propositions individuelles**

**Mme Francine Morier** demande quand le skate parc sera à nouveau installé. Elle constate par ailleurs que les travaux de démolition de la Gendarmerie ont démarré, alors que la vente à la compagnie Golden Pass (MOB) n'a pas encore été finalisée. Qu'en est-il ?

**M. Eric Fatio**, Municipal, informe que le skate parc sera installé lorsque la structure provisoire de l'exposition itinérante InAlpe sera retirée (exposition des recherches menées par l'Université de Lausanne dans les Alpes vaudoises).

**M. Christian Daenzer**, Municipal, concernant la démolition de la Gendarmerie : une convention a été établie avec le MOB ; le transfert en mètres carrés sera finalisé lorsque l'ensemble des travaux seront terminés.

**M. Patrick Scherrer** souhaite savoir comment et à quelle fréquence sont déterminés le plafond d'endettement et la marge d'autofinancement de la Commune, s'agissant de deux paramètres essentiels pour la gestion communale.

**M. François Jaquillard**, Municipal, précise que le plafond d'endettement, valable pour la durée de la législature, est fixé en début de législature, au plus tard lors du Conseil communal de décembre (préavis complémentaire au budget 2017, voir p.ex. le Préavis 27-2011). Quant à la marge d'autofinancement, elle est calculée chaque année lors du bouclage des comptes annuels, en fonction des revenus et des dépenses. La Municipalité, tout comme la CoGeFi, étudie régulièrement ces paramètres.

**Mme Véronique Jaquillard** demande si les passages à niveau du MOB ont tous été réalisés le long du tronçon situé sur le territoire communal.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe que la Municipalité vient d'apprendre que trois passages à niveau situés en localité (Les Granges, La Palaz et Route des Chenolletes)

doivent être refaits : les frais sont partagés à 50% entre le MOB et la Commune. Un préavis concernant la réfection de ces passages à niveau sera donc présenté prochainement.

**M. Alain Rossier** interpelle l'Assemblée concernant un projet de construction mis à l'enquête au quartier de La Frasse. Dans le cadre de ce projet, un bâtiment aurait dû être démoli afin de respecter le coefficient d'occupation du sol (COS) d'alors, qui était de 1/7<sup>e</sup>.

Ce bâtiment n'a finalement pas été démoli ; les véhicules du chantier ont donc dû se parquer sur la voie publique et dans le voisinage.

Actuellement les constructions sont terminées, le COS est passé à 1/6<sup>e</sup>, et les promoteurs prévoient, dans ce bâtiment, la réalisation d'une cuisine, d'un sauna, d'une salle de bain et, dans la grange, d'une salle de musique. Ce projet a nécessité une demande de dérogation au COS pour une surface d'environ 30m<sup>2</sup>.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, précise que l'ensemble de la procédure est conforme à la légalité. Le propriétaire, directeur d'un orchestre au Brésil, a soumis ce nouveau projet à la Municipalité, qui a été séduite par ce projet, d'autant plus que la salle de musique serait également mise à disposition d'autres organismes du Pays-d'Enhaut en lien avec la musique. La Municipalité estime que cette dérogation portant sur 30m<sup>2</sup> est acceptable.

**M. Alain Rossier** demande pour quelle(s) raison(s) ce projet prévoit 7 places de parc.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, confirme que la Municipalité a demandé qu'il y ait un maximum de places de parc afin de garantir le parcage des futur-e-s usager-e-s.

**M. Didier Morier** relève que l'éclairage sur la voie ferrée n'est plus en fonction depuis la réalisation de la nouvelle halte MOB aux Granges. Cet éclairage était cependant fort utile à cet endroit : serait-il possible de l'installer à nouveau ?

**M. Eric Grandjean**, Municipal, confirme que ce passage à niveau doit être muni de barrières. La Municipalité doit encore clarifier le démontage de cette ancienne halte avec le MOB. Par ailleurs, l'ensemble de ce secteur doit être repensé (déchèterie, réfection et modification du nivellement du passage à niveau) ; il prend note de la question de l'éclairage.

**M. Maxime Lenoir** précise que la commande de l'installation électrique du passage à niveau actuel se trouve dans l'ancienne halte, c'est pourquoi elle est conservée jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau passage à niveau (commande électrique située dans la nouvelle halte). Pour ce qui est de l'éclairage du passage : il sera installé début octobre dans la barrière le long du quai, ce qui améliorera aussi la luminosité de la jonction avec la route.

**M. Eric Fatio**, Municipal, informe au sujet des organismes intercommunaux liés à son dicastère :

ASIPE Association scolaire intercommunale, installée officiellement le 5 juillet 2016  
*Comité de direction : Catherine Pilet (Rossinière), Michèle Genillard - Présidence (Rougemont) et Eric Fatio.*

M. François Jaquillard, Municipal, et Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, sont délégués au Conseil intercommunal de l'ASIPE.

Eric Fatio préside le Conseil d'Etablissement scolaire.

ARASAPE Association régionale de l'action sociale du district d'Aigle et de la région du Pays-d'Enhaut, installée officiellement le 24 août 2016, [www.arasape.ch](http://www.arasape.ch)

*Comité : Marie-Hélène Frutschi (Yvorne), Jean-François Cossetto (Bex), Maude Allora - Vice-présidence (Aigle), Yvan Ponnaz (Lavey), Eric Fatio - Présidence (Pays-d'Enhaut)*

Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, est déléguée de la Commune au Conseil intercommunal de l'ARASAPE.

**M. Stéphane Henchoz**, Municipal, adresse ses félicitations à M. Philippe Rosat, Conseiller communal, qui a été élu au comité du SAB lors de l'Assemblée générale 2016.

SAB : Groupement suisse pour les régions de montagne, [www.sab.ch/fr](http://www.sab.ch/fr)

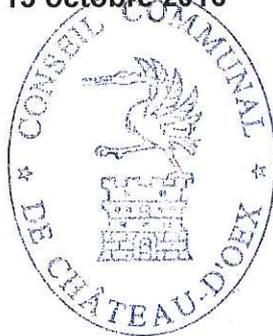
La parole n'est plus demandée.

**Monsieur le Président** clôt la séance à 22h25. Il remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur attention et pour leur participation.

Prochain Conseil communal : **jeudi 13 octobre 2016**



Le Président  
Charles-André Pfister



La Secrétaire  
Myriam Stucki Tinouch